



COMMUNIQUÉ DES FORCES VIVES DE GUINÉE

DÉPÔT DES LETTRES DE DÉCLARATION DE LA MARCHÉ PACIFIQUE AU NIVEAU DES DIFFÉRENTES COMMUNES TRAVERSÉES

Le Comité d'organisation de la marche pacifique des Forces Vives de Guinée (FVG) prévue le **Jeudi 09 mars 2023**, informe l'opinion nationale que les lettres d'informations ont déjà été déposées au niveau des communes traversées par le cabinet de **Maître Souleymane DIONGASSI BAH**, Huissier de justice pour les juridictions de Guinée, commune de Kaloum.

- Dépôt effectué à la commune de **MATOTO** : Lundi 06 mars 2023 à 13h 48 minutes, reçue par madame Touré (Secrétariat central).
- Dépôt effectué à la commune de **MATAM** : Lundi 06 mars 2023 à 13h 22 minutes, reçue par monsieur Mohamed Camara (Secrétariat central).
- Dépôt effectué à la commune de **KALOUM** : Lundi 06 mars 2023 à 12h 58 minutes, reçue par madame Djenab Camara (Secrétariat central).

Les Forces Vives de Guinée, demandent par la même occasion aux autorités communales de prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'encadrement de cette marche dans la paix et la quiétude sociale.

Les FVG, demandent aux citoyens pro-démocratie de respecter les consignes du guide du manifestant pour que cette mobilisation citoyenne soit une autre preuve éloquente de notre volonté de réussir la transition entamée le 05 septembre 2021.

Que l'esprit citoyen et civique guide nos pas.
Ensemble unis et solidaires, nous vaincrons !

Conakry, le 07 mars 2023
Le Comité d'Organisation

Pièces Jointes : Copies des décharges

Décharge de la commune de MATOTO



ETUDE DE MAITRE SOULEYMANE DIONGASSI BAH
Huissier de Justice près les Juridictions de la Guinée, Commune de Kaloum
Tél : 628-20-12-14/669-35-13-35 Conakry-République de Guinée

SIGNIFICATION D'UNE CORRESPONDANCE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

ET LE... *Six (06) Mars... à 13 heures 48 minutes*

A la requête des Forces Vives de Guinée (FVG), représentées par Monsieur Ousmane CAMARA, citoyen de Nationalité Guinéenne, Tel : 656-33-19-58 ;

J'ai, Maitre Souleymane Diongassi BAH, Huissier de justice près les Cours et Tribunaux de Guinée avec résidence à Conakry y demeurant soussigné ;

SIGNIFIE : en tête des celles des présentes remis et laissé l'Original à :

Monsieur le Maire de la Commune de Matoto-Conakry, en ses bureaux, où étant et parlant à : *Madame TOUKI, Secrétaire au Secrétariat central de la Commune de Matoto*
laquelle a reçu copie et usé l'original.

De la Correspondance Réf N°: 006/FVG/CO/2023, en date du 06 Mars 2023, ayant pour Objet : Déclaration de Marche ;

TRES IMPORTANT

Lui déclarant que la présente signification lui est faite pour toutes fins utiles que de droit ;

SOUS TOUTES RESERVES

Et afin qu'il n'en ignore, je lui ai, étant et parlant comme dessus, remis et laissé tant l'original de la correspondance suscitée que du présent exploit dont le coût est de 250.000 FG.

L'HUISSIER DE JUSTICE

VILLE DE CONAKRY
COMMUNE DE MATOTO
COURIER / ARRIVEE
ENREGISTRE S/N° *708*
DATE *06-03-23*

Maitre Souleymane Diongassi BAH

MAITRE SOULEYMANE DIONGASSI BAH

Décharge de la commune de MATAM



ETUDE DE MAITRE SOULEYMANE DIONGASSI BAH
Huissier de Justice près les Juridictions de la Guinée, Commune de Kaloum
Tél : 628-20-12-14/669-35-13-35 Conakry-République de Guinée

SIGNIFICATION D'UNE CORRESPONDANCE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

ET LE... *Six (06) Mars à 13 heures 22 minutes*

A la requête des Forces Vives de Guinée (FVG), représentées par Monsieur Ousmane CAMARA, citoyen de Nationalité Guinéenne, Tel : 656-33-19-58 ;

J'ai, Maître Souleymane Diongassi BAH, Huissier de justice près les Cours et Tribunaux de Guinée avec résidence à Conakry y demeurant soussigné ;

SIGNIFIE : en tête des copies des présentes remis et laissé l'Original à :

Monsieur le Maire de la Commune de Matam-Conakry, en ses bureaux, où étant et parlant à : *Monsieur Mohamed CAMARA, du Secrétariat Central de la Commune de Matam, qui a reçu copie et vu l'original.*

De la Correspondance Réf N°: 005/FVG/CO/2023, en date du 06 Mars 2023, ayant pour Objet : Déclaration de Marche ;

TRES IMPORTANT

Lui déclarant que la présente signification lui est faite pour toutes fins utiles que de droit ;

SOUS TOUTES RESERVES

Et afin qu'il n'en ignore, je lui ai, étant et parlant comme dessus, remis et laissé tant l'original de la correspondance suscitée que du présent exploit dont le coût est de 250.000 FG.

L'HUISSIER DE JUSTICE

MAITRE SOULEYMANE DIONGASSI BAH



Décharge de la commune de KALOUM



ETUDE DE MAITRE SOULEYMANE DIONGASSI BAH
Huissier de Justice près les Juridictions de la Guinée, Commune de Kaloum
Tél : 628-20-12-14/669-35-13-35 Conakry-République de Guinée

SIGNIFICATION D'UNE CORRESPONDANCE

ORIGINAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

ET LE... 06 Mars à 12 heures 58 minutes

A la requête des Forces Vives de Guinée (FVG), représentées par Monsieur Ousmane CAMARA, citoyen de Nationalité Guinéenne, Tel : 656-33-19-58 ;

J'ai, Maître Souleymane Diongassi BAH, Huissier de justice près les Cours et Tribunaux de Guinée avec résidence à Conakry y demeurant soussigné ;

SIGNIFIE : en tête des celles des présentes remis et laissé l'Original à :

Monsieur le Maire de la Commune de Kaloum-Conakry, en ses bureaux, où étant et parlant à : M. Adam CHAMPAH, Chef de secrétariat central de la dite Commune. Qui a reçu copie et use l'original.

De la Correspondance Réf N°: 004/FVG/CO/2023, en date du 06 Mars 2023, ayant pour Objet : Déclaration de Marche ;

TRES IMPORTANT

Lui déclarant que la présente signification lui est faite pour toutes fins utiles que de droit ;

SOUS TOUTES RESERVES

Et afin qu'il n'en ignore, je lui ai, étant et parlant comme dessus, remis et laissé tant l'original de la correspondance suscitée que du présent exploit dont le coût est de 250.000 FG.

L'HUISSIER DE JUSTICE

MAITRE SOULEYMANE DIONGASSI BAH

